



Commune de
WITTISHEIM

CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET PASSEPORT

ETAPE 1 : FAIRE SA PRE-DEMANDE SUR LE SITE : WWW.ANTS.GOUV.FR

- **Imprimez** le récapitulatif **ou notez le numéro** de votre pré-demande
- A défaut, retirez un **CERFA papier** dans la mairie du domicile.

ETAPE 2 : PIECES A FOURNIR

PASSEPORT (PSP)	<input type="checkbox"/> L'ancien PSP (en cas de renouvellement) Timbres fiscaux <input type="checkbox"/> 86,00 € : majeur <input type="checkbox"/> 42,00 € : mineur (15 ans à 17 ans) <input type="checkbox"/> 17,00 € : mineur (- de 15 ans)
CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)	<input type="checkbox"/> L'ancienne CNI <input type="checkbox"/> Timbre fiscal de 25 €, en cas de perte ou de vol du titre précédent
PHOTO D'IDENTITE	<input type="checkbox"/> 1 photo d'identité (moins de 6 mois, bouche fermée, sans lunettes, sans sourire, pas de fond blanc, pas de capuche haute, sans accessoire sur la tête et visage dégagé) – Surtout ne pas découper les photos
JUSTIFICATIF DE DOMICILE	<input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile au nom et prénom du demandeur de moins de 1an <ul style="list-style-type: none">➤ Electricité, téléphone, eau, redevance ordures ménagères, attestation d'assurance habitation, avis d'imposition ou de non-imposition, taxe d'habitation, quittance de loyer <input type="checkbox"/> Personne majeure étant hébergée, fournir : <ul style="list-style-type: none">➤ Attestation d'hébergement (l'hébergement doit être supérieur à plus de 3 mois)➤ Justificatif de domicile de l'hébergeant Copie ou original de la Carte d'identité <input type="checkbox"/> Mineur : Carte d'identité du représentant légal qui a complété l'autorisation parentale.

AUTRES PIECES A FOURNIR EN FONCTIONS DE VOTRE SITUATION :

PERTE OU VOL	<input type="checkbox"/> Déclaration de perte (mairie) Ou <input type="checkbox"/> Déclaration de vol (gendarmerie) <input type="checkbox"/> Et copie d'un document officiel avec photo (<i>carte professionnelle, permis de conduire, permis de chasse, carte de sécurité sociale...</i>)
---------------------	---

ACTE D'ETAT CIVIL	<input type="checkbox"/> En cas de changement d'état civil suite : mariage, divorce, changement de nom, prénom ...
EN CAS DE DIVORCE	<input type="checkbox"/> Jugement de divorce définitif ou convention (permet de justifier l'autorisation de garder le nom de l'ex-conjoint) Ou <input type="checkbox"/> Déclaration sur l'honneur de l'ancien conjoint autorisant la conservation du nom + copie de la CNI recto/verso
MISE EN TUTELLE/CURATELLE	<input type="checkbox"/> Attestation de tutelle + copie CNI du tuteur <input type="checkbox"/> Dernier jugement de mise sous tutelle ou renouvellement de la mesure de tutelle
MINEUR ET NOM D'USAGE	<input type="checkbox"/> Souhait d'apposition des deux noms (père-mère), en nom d'usage, autorisation de l'autre parent avec copie CNI <input type="checkbox"/> Pour la garde alternée, une attestation sur l'honneur des deux parents avec copie des justificatifs de domicile + CNI recto/verso de chacun, si garde.

ETAPE 3 : PRISE DE RENDEZ-VOUS

Prendre rendez-vous en ligne : wittisheim.fr

Les créneaux de rendez-vous en mairie sont **le lundi de 14h à 18h** et **le jeudi de 8h à 12h**

Lors de vos rendez-vous :

Dépôt de la demande : Présence obligatoire de tout demandeur majeur ou mineur.

Retrait du titre d'identité : Présence obligatoire de tout demandeur à partir de 12 ans.